

COMMENT CROISER ESPACE ET CAPITAL ?

Retour préalable sur la notion de « capital spatial »

[Fabrice Ripoll](#)

Belin | « L'Espace géographique »

2019/4 Tome 48 | pages 289 à 305

ISSN 0046-2497

ISBN 9782410016789

DOI 10.3917/eg.484.0289

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2019-4-page-289.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

© Belin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Comment croiser espace et capital ? Retour préalable sur la notion de « capital spatial »

Fabrice RIPOLL

Université Paris Est Créteil
Lab'urba
fabrice.ripoll@u-pec.fr

RÉSUMÉ. — Ces dernières années ont vu se multiplier les variantes de « capital » dont certaines mettent en avant tel ou tel aspect de la dimension spatiale : capital résidentiel, spatial, (socio-)territorial, environnemental, de mobilité, d'autochtonie, international... Il semble donc important de faire le point sur ces propositions, leurs effets et leur pertinence. Cet article commence par une mise au point sur la notion de capital spatial et ses principaux usages. Il montre que les significations et typologies qui lui sont associées sont multiples, certaines éphémères, la plupart très floues, parfois sans lien explicite entre elles ou contradictoires, et difficiles à associer de façon cohérente aux déclinaisons bourdieusiennes pourtant prises comme source d'inspiration. Finalement, c'est la pertinence de l'expression elle-même qui est mise en question en ceci qu'elle reconduit un schème dualiste faisant du « spatial » un type de réalité à la fois isolable et absent du reste du monde social.

ANALYSE SÉMANTIQUE,
CAPITAL SPATIAL,
ÉPISTÉMOLOGIE DE LA GÉOGRAPHIE,
PIERRE BOURDIEU,
MOT DE LA GÉOGRAPHIE

ABSTRACT. — *How to associate space and capital? Lessons learned on the notion of "spatial capital".* — In the past few years, variations of "capital" have multiplied, some of which highlight one aspect or another of the spatial dimension: capital is said to be residential, spatial, (socio-)territorial, environmental, international, of mobility, of autochtony... It therefore seems essential to review these propositions, their effects and their relevance. This paper begins by focusing on the notion of spatial capital and its various uses. It shows that the meanings and the typologies associated with it are manifold; some are ephemeral, most are vague, sometimes without any explicit link between each other, or contradictory, and are difficult to articulate with the bourdieusian variations, the latter seen as theoretical references nevertheless. Finally, it is the very relevance of the expression itself that we challenge, as it implies a dualistic framework that considers the "spatial" a reality that is both separable and absent from the rest of the social world.

EPISTEMOLOGY OF GEOGRAPHY,
PIERRE BOURDIEU,
SEMANTIC ANALYSIS,
SPACE CAPITAL,
WORD OF GEOGRAPHY

Comme le soulignait le politiste Érik Neveu dans un article agacé (2013), on assiste ces dernières années à une multiplication, voire à une inflation mal contrôlée des variantes de « capital », à la suite de la réélaboration du concept et des déclinaisons de capitaux proposées par Pierre Bourdieu. Parmi ces nombreuses nouvelles variantes, on trouve diverses propositions qui croisent explicitement la catégorie bourdieusienne avec « l'espace », à commencer par celle de « capital spatial » qui est la première à laquelle on pense, mais aussi « capital d'habitat » ou « résidentiel », « territorial » ou « socio-territorial », « environnemental », « de mobilité », « d'autochtonie », « international », etc. Ces nouveaux croisements sont le résultat d'un double mouvement : un mouvement d'intégration de la dimension spatiale dans l'étude des inégalités sociales et rapports de domination, que l'on retrouve plutôt chez des sociologues et

politistes ; ou l'itinéraire inverse, si l'on veut, de conceptualisation des ressources mobilisées dans les stratégies de localisation et autres rapports à l'espace, moins souvent en termes de rapports de domination pesant sur ces rapports, que l'on retrouve notamment chez des géographes.

Si ces croisements peuvent être considérés comme souhaitables, et même nécessaires, pour contribuer à faire avancer ou renouveler une approche de géographie sociale ou de socio-géographie critique, ils ne sont pas sans poser problème ni comporter quelques pièges. Peut-on réellement contribuer à cette inflation lexicale et sémantique tout en conservant une certaine rigueur et une valeur heuristique à la catégorie de capital ainsi (sur)sollicitée ? Les concepts sont nos principaux outils pour penser et comprendre le monde, et comme tous les outils, ils ne sont efficaces et pertinents que pour certaines opérations et dans certaines situations. Les glissements sémantiques et la polysémie qu'ils entraînent, ou inversement la multiplication de syntagmes différents désignant plus ou moins la même chose, contribuent d'autant plus à la confusion qu'ils ne sont pas toujours identifiés comme tels. Cet article souscrit donc à la proposition d'É. Neveu qui demandait un « moratoire sur l'invention de nouveaux capitaux tant qu'une discussion sérieuse n'a pas eu lieu sur les conditions de légitimité de telles initiatives » (2013, p. 338). En ajoutant que cette discussion doit porter à la fois sur la catégorie de capital elle-même, sur les conditions de son utilisation, donc sur son noyau sémantique par-delà les différences entre variantes et sur les principes de ces variations, mais aussi sur chacune des nouvelles variantes proposées, qui doivent subir un examen sur pièces et approfondi, car il ne s'agit pas de refuser toute nouvelle proposition *a priori*.

Plusieurs questions peuvent alors être posées. D'abord, chacune de ces expressions peut-elle légitimement prétendre à désigner quelque chose comme du *capital* ? Ensuite, si c'est bien le cas, la variante de capital ainsi identifiée est-elle à ajouter aux « espèces fondamentales » de capital identifiées-conceptualisées par P. Bourdieu (les capitaux économique, culturel, social et symbolique¹ – qui n'ont certes pas tous le même statut théorique) ou bien qualifient-elles une sous-espèce (par exemple, un type de capital culturel spécifique à un champ donné, tel que les savoirs et savoir-faire reconnus dans la discipline géographique), ou bien encore des combinaisons de capitaux existants ? Troisièmement, les nouveaux syntagmes proposés sont-ils heureux ou doivent-ils être évités du point de vue des usages dominants et des connotations qu'ils véhiculent ? Et enfin, question cruciale s'agissant des variantes étudiées ici et de la géographie, comment faire pour intégrer la dimension spatiale dans la conceptualisation des capitaux de façon satisfaisante, et notamment sans faire de « l'espace » ou du « spatial » une réalité substantialisée et séparée du monde social – position que j'ai été amenée à défendre à la suite de Vincent Veschambre (Veschambre, 1999, 2006 ; Ripoll, 2005, 2018) ?

Cette discussion est d'autant plus nécessaire qu'elle n'est pas toujours menée par les promoteurs et promotrices de telle ou telle nouvelle variante, et que la confrontation entre syntagmes plus ou moins reliés sémantiquement, voire directement concurrents, n'est que rarement faite. Étant donné leur nombre, une discussion sérieuse ne saurait se mener en quelques pages. En outre, le travail d'analyse et de présentation est rendu compliqué par le fait qu'une même expression peut renvoyer à des significations hétérogènes, et inversement, des significations très proches ou identiques peuvent être portées par des syntagmes différents. Le choix qui me semble le plus cohérent et le plus lisible est de rassembler les propositions selon le critère de la proximité de leurs significations

1. Pour une présentation de ces quatre espèces par Pierre Bourdieu lui-même, voir Bourdieu, 1986. Pour une analyse critique de cette présentation, et plus largement les préalables méthodologiques à ce travail, voir Ripoll, 2018.

dominantes, tout en essayant de montrer les réappropriations dont les syntagmes et/ou les significations ont fait l'objet. Ces syntagmes renvoient parfois (explicitement ou non) à des questions de localisation, de proximité et d'environnement immédiat (capital spatial, résidentiel, environnemental...), parfois à des questions de déplacement et de capacité de déplacement (capital spatial, capital de mobilité, motilité...), parfois encore à des questions d'échelle spatiale ou géographique (capital d'autochtonie, capital international, cosmopolite...). Mais avant de traiter ces ensembles de contenus proches², il a paru indispensable de se pencher sur le premier syntagme prétendant porter ce croisement entre espace et capital, avec un succès grandissant ces dernières années en géographie francophone mais aussi à l'échelle internationale : celui de « capital spatial », inséparable à ses débuts des notions de « capital d'habitat » ou « résidentiel » et de quelques autres expressions.

Le géographe Jacques Lévy est, à ma connaissance, le premier à proposer l'expression « capital spatial » dans la littérature francophone. D'abord isolé, il est ensuite rejoint par divers collègues avec qui il collabore, dont Michel Lussault. Ensemble, ils dirigent un dictionnaire dans lequel la notion est mise à l'honneur. Une thèse, dirigée par le second, se fonde principalement sur cette notion. Et pourtant, force est de constater que les définitions qui en sont données, ou à défaut les significations et typologies qui lui sont associées, sont multiples, certaines éphémères, la plupart très floues, parfois sans lien explicite entre elles ou contradictoires, et difficiles à associer de façon cohérente aux déclinaisons bourdieusiennes pourtant prises en référence ou comme source d'inspiration – même si la sociologie de P. Bourdieu peut être ignorée ou fortement critiquée par ailleurs. La situation n'est pas toujours meilleure dans les travaux anglophones qui proposent cette notion, souvent sans référence aux publications des géographes francophones, avec là aussi des significations très diverses et discutables. Ce sont les propositions les plus significatives ou emblématiques qui sont analysées dans cet article.

Les propositions et typologies flottantes, incertaines et non cohérentes entre elles de Jacques Lévy

L'apparition du « capital spatial » sous la plume de J. Lévy s'inscrit dans une propension assez généralisée à construire des expressions sur le même modèle, consistant à reprendre une catégorie des autres sciences sociales, et de la sociologie en particulier, et de lui adjoindre l'adjectif « spatial » (« identité spatiale », « stratégie spatiale », « action spatiale », « acteur spatial »...), comme pour mieux affirmer la légitimité de la géographie à avoir *quelque chose de spécifique* à dire sur ces questions. À la fin des années 1980, dans le cadre d'une réflexion programmatique sur les rapports entre espace politique et habitat, il use de cette expression afin de mettre l'accent sur la part de choix et de liberté dans les « stratégies spatiales » (en fait uniquement résidentielles) de ces « acteurs spatiaux » que sont les « habitants » (Lévy, 1989). Les deux expressions « capital spatial de résidence » et « capital spatial d'habitat » – qui semblent interchangeable donc synonymes mais ne sont pas définies – qualifient alors sous sa plume trois éléments différents explicitement distingués : la « zone d'accès privilégiée » à l'habitat constitue le « capital spatial relationnel » ; « la différence entre le « prix » payé pour l'usage du logement habité et celui que l'individu devrait acquitter pour résider dans un autre logement de qualité équivalente » (les

2. Une première série d'analyses a aussi été menée et présentée dans un mémoire inédit d'habilitation à diriger des recherches (Ripoll, 2018). Elle a vocation à être développée et publiée dans plusieurs articles ultérieurs.

3. Étonnante formulation : peut-on en effet accumuler des pratiques ?

4. Il use de l'expression dans plusieurs autres articles parus entre temps, mais de façon imprécise. Dans l'un d'eux (Lévy, 1993a), il ne fait que rappeler la typologie présentée ci-dessus des capitaux spatiaux liés à l'habitat, et semble ajouter la « mobilité » comme autre type de capital possible, mais sans plus de précisions. Dans un autre, publié dans *Politix* (Lévy, 1993b), la notion n'est pas plus définie, mais sont distingués deux nouveaux sous-types (capital spatial de situation-capital spatial de position) sans que les éventuels rapports entre ces deux variantes et les trois ou quatre précédentes ne soient explicités (voir plus bas dans l'article). Notons qu'y sont aussi utilisées les expressions « habitus urbain » et « habitus d'urbanité » (habitus étant un autre concept de P. Bourdieu, associé dans ses travaux à ceux de capital et de champ), mais là aussi sans définition(s) et c'est précisément dans les paragraphes devant expliciter ces habitus que les deux sous-types de capital spatial sont évoqués. Y est enfin mobilisée la notion de « capital urbain », dont les éventuelles relations avec les autres notions et typologies ne sont pas plus explicitées, qui n'est pas non plus définie, si ce n'est qu'est annoncée sa nature de « capital social spécifique » (*ibid.*, p. 60), tout en affirmant plus loin qu'« il n'y a pas de stricte correspondance entre capital urbain et les formes classiques de capital sociologique telles que Pierre Bourdieu les a mises au jour » (Lévy, 1993b, p. 60).

guillemets indiquant que ce « prix » n'est pas uniquement financier), constitue le « capital spatial » lié « au logement proprement dit » ; et enfin ce qui « résulte de l'accumulation de pratiques sociales³ dans l'environnement immédiat du logement » est qualifié de « capital d'environnement ». Ce texte sera repris quasiment tel quel cinq ans plus tard pour constituer un chapitre de *L'Espace légitime*, ouvrage tiré de sa thèse d'État (Lévy, 1994)⁴. Sauf erreur de ma part, cette première typologie ne sera pas vraiment reprise dans ses publications ultérieures, ni d'ailleurs par d'autres chercheurs ou chercheuses, que ce soit pour la présenter de façon plus détaillée, en développer certaines implications ou pour la mettre au travail dans des recherches empiriques. Cela vient peut-être de son manque de clarté : je dois avouer ne pas saisir le principe de construction de cette typologie, ni ce que recouvrent exactement les deux derniers types, mais il s'agit visiblement de souligner certains des avantages potentiels des « habitants » du fait de leur logement et/ou de sa localisation, et ce faisant certains des facteurs intervenant dans la rationalité de la décision de déménager.

Dans divers autres petits passages de *L'Espace légitime*, J. Lévy reprend l'expression « capital spatial » et justifie son usage. Dans l'une des sections présentant son « axiomatic » (1994, p. 54) ainsi que dans le premier chapitre (p. 78-81), il mobilise trois arguments pour légitimer l'expression. D'une part, il souligne qu'il n'y a aucune raison de limiter les espèces de capitaux à celles identifiées par P. Bourdieu – ce qui est évidemment recevable et semble en même temps montrer qu'il prétend bel et bien avoir découvert une nouvelle espèce fondamentale⁵. D'autre part, il en fait une conséquence quasiment logique de la nécessaire prise en compte de la dimension spatiale. Pour lui en effet, les différentes sciences sociales ne doivent pas se fonder sur un partage du monde à étudier selon divers critères historiquement variables et plus ou moins discutables, mais en se spécialisant sur un angle d'analyse spécifique : économique, politique, sociologique, temporel, spatial et individuel. Selon cette conception de la division disciplinaire du travail scientifique (qu'il appelle « dimensionnelle »), chaque angle d'analyse s'attache à une « dimension » du réel social et/qui le traverse de part en part, et non à un secteur distinct à la manière d'une part de camembert (conception qu'il appelle « partitionnelle »). Chaque dimension, qu'il appelle aussi « grande filière productive de la société », ayant une « autonomie relative » (ce qui semble bien reconduire une forme de partition), il serait selon lui légitime d'associer un type de capital à chacune d'entre elles. La géographie traitant de l'espace, elle serait ainsi fondée à parler de capital spatial, les autres dimensions étant quant à elles associées à des capitaux « économiques », « politiques », « sociologiques », « temporels » et « individuels » (il écrit aussi « personnels »).

Il y aurait évidemment beaucoup à redire sur cette argumentation, ne ce serait-ce que sur l'association d'un capital et un seul à chaque discipline (et une discipline à chaque capital), sur la conception des découpages disciplinaires qui la sous-tend, mais aussi sur la fonction d'argument épistémologique que semble avoir ce découpage institutionnel. Soulignons simplement : 1) que cette liste de capitaux ne correspond pas du tout aux espèces fondamentales identifiées par P. Bourdieu alors même que J. Lévy lui reconnaît le mérite de les avoir identifiées et qu'il s'en sert dans certains autres textes ou passages (y compris dans cet ouvrage) ; 2) que cette non-correspondance n'est même pas évoquée⁶ alors qu'elle entre en contradiction avec le premier argument qui défend non pas le remplacement mais l'élargissement de la liste déjà existante des espèces fondamentales de capital ; 3) que les autres types de capitaux ainsi proposés ne

sont pas définis. Enfin, le troisième argument mobilisé pour défendre la légitimité d'une nouvelle espèce de capital qualifiable de « capital spatial », est dit « empirique » :

« On peut montrer empiriquement la pertinence de la notion de capital spatial. D'une part, la localisation et la mobilité dans un espace constituent effectivement des biens recherchés. D'autre part, leur échange avec d'autres capitaux sociaux fonctionne : transformation d'un capital monétaire en localisation d'habitat ou d'une localisation d'habitat en capital relationnel (cf. chap. 8). » (Lévy, 1994, p. 54)

Mais peut-on considérer que le fait d'être convoité et échangeable⁷ soit suffisant pour parler de capital ? Et surtout, pour ce qui concerne cette discussion, suffit-il que ce qui est convoité ait une dimension spatiale évidente pour qualifier ce supposé capital de « spatial » ? Il n'est même pas certain que l'on puisse considérer la localisation et la mobilité comme des « biens », recherchés ou pas – mais la question restera sans réponse étant donné que le terme « bien » n'est pas non plus défini.

Un peu plus loin dans le même livre, J. Lévy propose une nouvelle petite typologie des capitaux spatiaux, distinguant deux sous-types cette fois-ci, à savoir le « capital de position » et le « capital de situation » :

« On peut donc distinguer deux grands types de capitaux spatiaux : le capital de *position*, lié à un lieu ; le capital de *situation*, lié à une aire. Dans le premier cas, c'est l'inclusion dans un espace sans distance (le lieu-habitat ou -travail, le lieu-ville, le lieu-État, etc.) qui apporte les atouts spatiaux. Dans le second, il s'agit d'un espace que l'individu s'approprie globalement, par toutes sortes de mobilités, sans abolir les distances, mais en les maîtrisant. » (1994, p. 95, italique par l'auteur)

La typologie se fonde donc cette fois sur la distinction entre les notions de « lieu » et d'« aire », qui est elle-même fondée, chez J. Lévy, non sur un critère de taille ou d'échelle comme dans le langage commun, mais sur l'idée qu'un lieu est défini par une « abolition des distances ». Annonçant ensuite que ce sont deux subdivisions du « capital d'habitat », il n'en explicite pas pour autant la différence ni les relations avec la typologie précédente⁸. Vers la fin du livre, il généralise cette nouvelle typologie à l'ensemble des rapports à l'espace physique, en affirmant :

« Il y a des capitaux de *position* (avantages d'un lieu) et des capitaux de *situation* (avantage de la maîtrise d'une aire) : ce qui est vrai pour les habitants (cf. chap. 8) est généralisable aux autres acteurs. » (1994, p. 316, les italiques sont de l'auteur)

Disons immédiatement que, si le critère mobilisé pour construire cette seconde typologie est apparemment moins mystérieux que celui ou ceux mobilisés pour construire la première, cette nouvelle proposition n'en reste pas moins discutable. Premièrement, le choix des termes n'est pas très heureux. D'abord parce qu'ils sont de quasi synonymes. Ensuite, il s'agit moins de désigner une « situation » en elle-même qu'un rapport, potentiellement différencié et inégal, à cette dernière. Enfin, le terme de « position » est paradoxalement utilisé pour désigner la relation à un lieu, où la distance n'est pas censée être pertinente, alors que ses usages en géographie renvoient généralement à l'existence de distances et de relations à d'autres positions possibles au sein d'un même espace de référence. Le fait qu'au détour d'une parenthèse, J. Lévy donne « la disposition du logement lui-même » comme exemple de capital de position (1994, p. 96), montre que le mot est trompeur et confus. Deuxièmement, il

5. Un autre passage annonce que différentes études « tendent à montrer que les capitaux spatiaux urbains et les stratégies qui les gèrent sont divers et non réductibles aux autres capitaux sociaux » (1994, p. 96, souligné par moi).

6. Peut-être est-ce la raison pour laquelle il parle parfois de « familles » de capitaux et non d'« espèces », mais sans expliciter ce que peut être le rapport ou simplement la différence entre ces deux termes et les modes de classification ou de construction qu'ils recouvrent. Notons aussi que, plus loin dans le livre, c'est encore une autre liste qui est proposée, comme en passant : « À chaque instant, en fonction du capital dont il dispose, qui n'est pas seulement économique, mais aussi biographique, interpersonnel, sociologique, spatial... l'individu-habitant va ou non continuer à tenter de le valoriser sur place » (1994, p. 145). Outre que cette liste et certains de ses composants sont encore plus déconcertants, là non plus ne seront données ni définitions, ni justification de son existence, ni explication des distinctions entre les différentes listes.

7. J. Lévy semble beaucoup tenir à cette caractéristique, pour une raison qui m'échappe un peu. Mais, comme je l'ai indiqué ailleurs (Ripoll, 2018), il ne me semble pas que la « fongibilité » des capitaux fasse partie du noyau dur de leur définition, ou, pour le dire autrement, qu'elle soit suffisante ni même nécessaire à la caractérisation d'une ressource comme capital.

8. Cette manière de présenter les choses n'est pas non plus cohérente avec le fait de présenter régulièrement « habitat » et « mobilité » comme deux variantes distinctes de capital spatial : faire ainsi les place sur le même plan alors que faire de la « maîtrise des mobilités », en tant que « capital de situation », une *subdivision* du « capital d'habitat » l'inclut *dans* ce dernier.

9. Il affirme ainsi : « de la même manière qu'un capital économique comprend un patrimoine et une capacité à le faire fructifier, le capital spatial comprend à la fois un patrimoine et des compétences. » (Lévy, 2003d, p. 125). S'il est bien évident que des compétences particulières sont indispensables pour accumuler et utiliser chaque type de capital à bon escient, une espèce de capital ne « comprend » pas la compétence qui lui correspond. Capital et capacité plus ou moins grande à s'en servir, ou sens du placement, sont des concepts différents, et clairement distingués chez Bourdieu comme chez les chercheurs qui reprennent cette conceptualisation, ce qui permet de montrer que ces deux réalités peuvent *ne pas* être concomitantes chez une même personne (à l'exemple du gagnant au loto qui ne saura pas toujours, par lui-même, faire fructifier les sommes gagnées comme le ferait un spécialiste de la finance).

10. Notons au passage que la notion d'appropriation, pourtant *fondamentale* ici – au sens strict : elle fonde la possibilité de transformation d'un lieu en capital –

n'est pas dit que les subtilités de la différence lieu/aire soient faciles à saisir et à distinguer d'un critère d'échelle ou de distance relative, critère qui ne renvoie pas à une différence de nature (qualitatif donc) mais plutôt à une différence de degré d'éloignement. C'est ce genre de soucis qui semble pouvoir être repéré dans l'un des rares textes, et surtout travaux de recherche, où cette typologie et l'approche qu'elle suppose ont été reprises par d'autres. Dans ce travail, par ailleurs très intéressant, sur la dimension spatiale des inégalités sociales qui caractérisent les entrées aux collèges à Lille, Catherine Barthon et Brigitte Monfroy (2011) tentent d'isoler et de mesurer les effets de ces deux « capitaux » sur le collège de scolarisation. La typologie est mobilisée pour distinguer les avantages d'habiter dans un quartier donné (considérés comme relevant du « capital de position ») des avantages retirés du fait de pouvoir scolariser son enfant dans un autre quartier, voisin ou plus éloigné (considérés comme relevant du « capital de situation »). Mais les auteures finissent par se demander, à raison selon moi, si une part de ce qu'elles avaient considéré comme du capital de situation (se déplacer dans un quartier voisin) ne serait pas finalement du capital de position...

Cette multiplication des notions et typologies, ces absences de définition et d'articulation explicite, ces flottements et incohérences ne seraient pas autant problématiques si J. Lévy n'était pas une référence visiblement importante dans la géographie francophone depuis au moins le tournant des années 1990-2000, et surtout s'il n'avait pas codirigé un imposant *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* dans lequel ses inventions lexicales se retrouvent mises à l'honneur (2003 – avec une édition revue et augmentée en 2013). Dans ce *Dictionnaire* justement, c'est J. Lévy lui-même qui se charge de la notice « capital spatial » et sa lecture ne fait qu'approfondir un peu plus les interrogations, alors même que l'objectif annoncé de l'ouvrage est un surcroît de « rigueur ». D'une part, il propose une définition qui élargit le contenu de la notion à... tout ce qui est spatial, et comme l'espace est une dimension, le contenu s'en trouve logiquement élargi à... tout ce qui existe :

« Ensemble de ressources accumulées par un acteur lui permettant de tirer avantage, en fonction de sa stratégie, de l'usage de la dimension spatiale de la société » (Lévy, 2003, p. 124)

Cela dit, quelques précisions sont tout de même offertes. Étant donné que, pour J. Lévy, tout capital comporte « à la fois un patrimoine et des compétences », ce qui est très contestable⁹, ces ressources sont considérées comme étant elles aussi de deux ordres : « Un patrimoine de lieux, de territoires, de réseaux « appropriés » d'une manière ou d'une autre et une compétence pour le gérer ou pour en « acquérir » d'autres » (2003, p. 125)¹⁰. D'autre part, cette notice ne mentionne pas les espèces de capital identifiées par P. Bourdieu (économique, culturel, social, symbolique) qui correspondraient pourtant parfaitement à la définition¹¹ et ne fait état d'*aucune* des listes et typologies que J. Lévy avait préalablement proposées : on n'y trouve aucune trace de la (ou des) série(s) de capitaux associés aux « dimensions » ou « grandes fonctions productives » des sociétés, ni des deux expressions apparemment synonymes que sont « capital de résidence » et « capital d'habitat », ni de leurs trois sous-types évoqués en début de cette section, ni du « capital urbain », ni de la distinction entre « capital de position » et « capital de situation ». *A fortiori*, on n'y trouve aucune explication de ces absences. On comprendra que, dans ces conditions, il est bien difficile de mener une discussion éclairée du contenu conféré à l'expression.

Des réappropriations et inventions parallèles qui obscurcissent encore la notion

Dans un premier temps, il semble que la notion ait été assez peu reprise, y compris par celles et ceux des géographes qu'on aurait pu considérer comme les plus proches scientifiquement et socialement de J. Lévy. L'index du *Dictionnaire* dans sa première édition de 2003 montre que la catégorie « capital spatial » n'est reprise que dans 15 autres notices (sur 700), dont les deux tiers sont signées M. Lussault. Au total, si l'on excepte les deux directeurs, elle n'est utilisée que par trois autres personnes seulement qui ont en commun d'avoir collaboré avec les directeurs (Denis Retaillé, Florence Haegel et Laurent Cailly), pour plus d'une centaine de contributeurs et contributrices. Ce qui fait de sa mise en avant dans un dictionnaire une opération d'auto-promotion à visée particulièrement performative¹². Mais cela ne semble pas avoir tout de suite eu de grands effets. Malgré la grande visibilité de son promoteur, un premier état des lieux bibliographique mené en 2010, donc une vingtaine d'années après sa première évocation et sept ans après la première édition du *Dictionnaire*, montrait que l'expression n'était pas beaucoup reprise dans les recherches francophones – raison pour laquelle un premier projet d'article critique avait alors été abandonné. Une recherche par mot-clé sur le site d'*EspacesTemps.net*, la revue cofondée en 2002 et codirigée par J. Lévy, indiquait ainsi qu'aucune publication ne comportait alors l'expression dans son titre et que seulement trois articles en comportaient au moins une occurrence dans le corps du texte, dont deux du même auteur, Mathis Stock, qui, en outre, semblait ne pas reprendre la notion à son compte : il ne signalait son existence qu'en note de bas de page et pointait même plusieurs problèmes, dont un « double emploi » avec son propre concept d'« apprentissage » d'une compétence stratégique » (Stock, 2004, 2006)¹³. Depuis lors, la notion semble connaître un certain succès, sans que cela n'ait permis d'éclaircir ou de stabiliser sa signification, tout au contraire.

Il n'est d'ailleurs pas impossible que les flottements et absences de définition claire de son premier promoteur soient l'un des facteurs ayant favorisé certaines réappropriations très libres de la part des géographes, y compris certains de ses proches. Ainsi, M. Lussault a encore déplacé sa signification : dans *L'Homme spatial*, essai à prétention théorique et refondatrice publié quatre ans seulement après la première édition du *Dictionnaire*, elle est ainsi définie comme « l'ensemble intériorisé des modes de relation (intellectuelles et pratiques [sic]) d'un individu à l'espace-ressource », ses « compétences pratiques » qui lui permettent de « faire avec » l'espace et ses agencements (Lussault, 2007, p. 187). Plus aucune trace ici de « patrimoine de lieux, de territoires, de réseaux « appropriés ». Même le codirecteur du *Dictionnaire*, où il est l'un des rares autres auteurs à la mobiliser et celui qui le fait le plus, en arrive donc à ne pas reprendre la notice et proposition de son premier promoteur qui est pourtant devenu un proche collaborateur, et cela sans d'ailleurs la discuter pour autant, donc sans le dire et *a fortiori* sans en expliciter les raisons.

C'est aussi le cas de L. Cailly, autre rare contributeur du *Dictionnaire* mobilisant la notion qui lui confère dans ses travaux un contenu encore spécifique par le biais d'une... nouvelle typologie. Il me semble pertinent de m'arrêter un peu sur ce travail pour deux raisons. D'une part, L. Cailly est sans doute, parmi les proches de J. Lévy et M. Lussault (qui a dirigé sa thèse), celui qui semble avoir le plus fréquenté les travaux de P. Bourdieu et qui est le moins caricatural dans sa manière de les présenter. C'est sans doute pour cette raison qu'il a été choisi pour rédiger les deux notices

10 (suite). ne se voit conférer aucune notice dans ce dictionnaire (pas plus que le concept de capital d'ailleurs). On ne saura donc pas quelles sont ces différentes « manières » de s'approprier un espace que J. Lévy sous-entend quand il écrit cette notice. Ni pourquoi l'adjectif « approprié », ou plus loin le verbe « acquérir », méritent des guillemets. Sur cette notion, voir Ripoll, Veschambre, 2006, 2014.

11. L'argent, certains savoirs sur l'espace, les ressources de certaines connaissances personnelles et une bonne réputation aident par exemple à acheter un logement très bien placé ou à se déplacer facilement. Un bon indice que ce qui a été considéré comme une espèce nouvelle n'en est sans doute pas une.

12. L'index de la deuxième édition de 2013 indique que la notion n'apparaît plus, hormis sa définition, que dans onze notices, et encore, deux d'entre elles ne sont que des renvois en fin de notice et ne comportent donc pas la notion dans le corps du texte. Six d'entre elles sont signées M. Lussault, dont une cosignée avec J. Lévy. Restent deux notices pour D. Retaillé et une pour F. Haegel. Cela dit, une notice sur P. Bourdieu mobilise la notion sans être reportée dans l'index, ce qui montre que cet outil peut sous-estimer les usages des termes indexés.

13. Il ne l'évoquait même pas du tout dans un autre article de la même période où il traitait pourtant de mobilité (Stock, 2005).

portant sur le lexique bourdieusien dans la première édition du *Dictionnaire* – « champ » et « habitus » (Cailly, 2003), mais pas « capital », notice étonnamment inexistante – puis la notice sur P. Bourdieu lui-même qui semble les avoir remplacées dans la deuxième édition (Cailly, 2013). D'autre part, il est le premier et l'un des rares géographes français à véritablement prendre la notion à bras le corps tout en l'ancrant dans une recherche empirique importante, avec une enquête de thèse sur les identités et stratégies résidentielles (Cailly, 2004). Dans un article publié quelques années après la soutenance (2007), il défend la notion et présente ses propres propositions conceptuelles, que l'on peut donc supposer plus réfléchies encore que dans la thèse. Il commence par définir le « capital spatial » comme :

« l'ensemble des ressources spatiales matérielles (habitat, mobilités), immatérielles (télécommunications) et idéelles (le stock de compétences, d'appétences et d'imaginaires spatiaux) que doit *nécessairement* mobiliser l'individu dans sa vie quotidienne pour poursuivre ses actes, développer des stratégies et accéder à d'autres biens sociaux (capital économique, culturel ou social). » (Cailly, 2007, p. 170, italique par l'auteur)

Il y aurait quelques remarques à faire sur cette définition comme sur les arguments mobilisés plus loin pour défendre son intérêt, mais notons simplement qu'il s'agit bien de qualifier une nouvelle espèce fondamentale de capital, distincte et autonome des (autres) espèces déjà identifiées par P. Bourdieu. Puis L. Cailly se focalise sur le seul « capital résidentiel » (expression que n'avait pas utilisée J. Lévy), présenté comme une « composante » du capital spatial, donc une sous-espèce, qu'il définit comme « un niveau de richesse (ou de pouvoir) associé aux attributs et à la position du logement » (2007, p. 172). Preuve que, contrairement à d'autres usagers de ce lexique, L. Cailly est un familier des travaux de P. Bourdieu, ce capital est explicitement considéré comme inséparable d'un champ, en l'occurrence du « champ résidentiel », ou plutôt d'un champ résidentiel qui sera d'ailleurs qualifié de « local » plus loin. Cette mention permet de considérer le capital résidentiel comme un « capital spécifique », selon les principes effectivement en usage dans la sociologie de P. Bourdieu, qui est à son tour décomposé en deux principaux sous-types :

« À partir d'une analyse macro-quantitative portant sur les lieux de résidence d'un large échantillon de Tourangeaux (n = 6 457), complétée utilement par une trentaine d'entretiens semi-directifs [avec des personnels du CHRU : Centre Hospitalier Régional Universitaire], nous avons fait l'hypothèse que le champ résidentiel local est structuré par deux valeurs dominantes. La première, relative à la situation du logement, concerne la proximité ou la rapidité d'accès au centre-ville : elle fonde un *capital résidentiel d'accessibilité urbaine*. La seconde, à l'inverse, concerne certains attributs du logement – la maison individuelle, le jardin, l'espace domestique – qui, en permettant de tenir les autres à distance, assure une protection maximale de l'intimité domestique : elle fonde un *capital résidentiel d'écart* » (Cailly, 2007, p. 173, italique par l'auteur)¹⁴

On note que ces deux sous-types ne sont pas équivalents aux divers sous-types proposés par J. Lévy, sans que ces typologies et leurs différences ne soient discutées ou même seulement évoquées par L. Cailly. Ils semblent à l'inverse inspirés par la typologie des « profits d'espace » proposée par P. Bourdieu dans « Effets de lieu » (1993), qui est d'ailleurs évoquée dans une note de bas de page plus haut dans l'article : le dit « capital d'accessibilité urbaine » ressemble à s'y méprendre à l'un des deux « profits de

13 (suite). Soulignons ici qu'il n'est donc pas question d'un « patrimoine de lieux » et que considérer qu'il y a double emploi entre une compétence et un capital, spatial(e) ou non, est une conception qui, pour être répandue, se discute fortement : toute compétence (et plus largement toute ressource) n'est pas un capital car ne fonctionne comme tel que socialement valorisée sur un « marché » ou dans un « champ », ou toute autre situation sociale marquée par des rapports de concurrence et de domination. Mais ce n'est peut-être qu'un effet des confusions dans les usages de l'expression « capital spatial » chez son principal promoteur qui précisément a tendance à isoler de ces rapports.

14. Dans sa notice sur P. Bourdieu, L. Cailly modifie cette typologie en distinguant « les caractéristiques intrinsèques du logement (capital résidentiel) » et « sa situation (capital d'accessibilité) » (2013, p. 139), ce qui réduit le « capital résidentiel » à un seul des deux (mêmes ?) cas évoqués dans son article de 2007.

localisation», de même que le dit «capital d'écart» correspond à l'un des «profits d'occupation».

Là aussi, quelques problèmes se posent, mais pour ne pas perdre le fil de cette discussion, je me contenterai ici de souligner que ces deux sous-types sont censés structurer le «champ résidentiel local», ce qui implique que ce sont les deux principales (sous-)espèces de capital spécifique au champ, rôle qui n'est donc joué ni par une quelconque forme de capital culturel, ni surtout par différentes variantes de capital économique. Il est certes précisé que «ces deux capitaux résidentiels présentent manifestement une forte transcription économique» (p. 173), mais cette dernière expression reste un peu mystérieuse : est-ce à dire que ces attributs du logement interviennent fortement dans son prix ? Quel genre de rapports logiques et sémantiques existe-t-il entre ces «capitaux résidentiels» et les capitaux économiques nécessaires pour acquérir ou louer un logement ?

La confusion s'aggrave et s'éclaire en même temps avec une ultime proposition de complexifier l'analyse en relativisant l'importance de ces deux «capitaux résidentiels» dominants du fait de la «*grande variété des capitaux résidentiels mobilisés* au cours des entretiens. En effet, chaque individu, dans son récit résidentiel, mobilise un complexe de valeurs, souvent élaboré, qui ne se résume pas aux seuls principes dominants d'accessibilité et d'écart» (2007, p. 177, italiques de l'auteur). Mieux même : «les multiples valeurs résidentielles [forment] un stock de capitaux mobilisables potentiellement infini» (2007, p. 177). Les exemples donnés renvoient en fait aux multiples motivations potentielles des localisations résidentielles recherchées, ou même aux justifications des localisations résidentielles effectives :

« Pour justifier la situation de leur logement par exemple, certaines personnes mettent en exergue des contre-valeurs – telle l'accessibilité à la «pleine-nature» – ou des valeurs simplement différentes : les qualités sensibles de leur quartier (bruit, architecture, animation), la proximité du lieu de travail, l'enracinement local depuis plusieurs générations, etc. » (2007, p. 177)

En jouant sur les différentes significations possibles du mot «valeur», comme du verbe «mobiliser», l'auteur passe ainsi subrepticement, et sans doute inconsciemment, de l'idée de ressource mobilisable en situation de concurrence, à celle de raison d'investir, ou même à celle de justification évoquée en situation d'entretien, ce qui opère un glissement sémantique très important et vide la notion de son sens.

Les usages s'étant maintenant multipliés, il n'est pas possible de faire le tour des autres définitions existantes, et moins encore de les travailler de façon approfondie dans le cadre de cet article. Néanmoins, quelques coups de sonde permettent d'identifier plusieurs propositions qui constituent des inventions parallèles opérées dans d'autres circonstances, pour servir d'autres objectifs. En économie, dès le milieu des années 1990, la notion est lancée autour de la question de la «croissance endogène régionale», des «théories de la régionalisation» et plus généralement des débats sur les manières renouvelées de théoriser l'intégration de la dimension spatiale dans l'analyse économique (Baumont, 1997 ; Akanni-Honvo, Léon, 1998). Deux filiations semblent se dessiner, qui ont en commun de s'attacher de façon précise à la question de la localisation et de ses avantages – ce sur quoi il faudra revenir dans un futur article. La notion connaît aussi un certain engouement dans le monde anglophone depuis une dizaine d'années, notamment en études urbaines (en particulier sur les questions

15. On ne trouve nulle trace de la notion dans les travaux de P. Bourdieu lui-même, ni dans ceux de nombre de chercheurs importants qui travaillent ces questions, à l'image d'un dossier récent de *l'International Journal of Urban and Regional Research* où l'on retrouve notamment les sociologues Loïc Wacquant (2018), Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (2018) ou Sylvie Tissot (2018) mais aussi Mike Savage, Laurie Hanquinet, Niall Cunningham et Johs Hjellbrekke (2018) et quelques autres, auxquels il faudrait ajouter des travaux anglophones qui travaillent aussi sur la gentrification et l'urbain, comme ceux de Tim Butler (2007), seul ou avec Garry Robson (2001), ou encore Gary Bridge (2001), Nathan Marom (2014), ou qui tentent d'articuler les travaux de Bourdieu avec une réflexion sur l'espace (Painter, 2000; Hillier, Rooksby, 2005; Bridge, 2011), etc.

16. En français, « De nombreux champs existent dans la ville où les enjeux tournent effectivement autour de l'espace matériel – par exemple, l'utilisation quotidienne des parcs publics, des rues et des trottoirs, pour n'en nommer que quelques-uns. Dans ces cas, nous pouvons imaginer comment la lutte pour la domination spatiale pourrait être liée à l'utilisation du capital économique, culturel ou social, ou des trois. Dans un champ où l'espace est contesté, le capital symbolique serait ainsi intimement lié au pouvoir spatial. Le capital spatial est donc une forme de capital symbolique dans un champ où l'espace matériel est un enjeu. »

de gentrification), parfois sur d'autres thématiques, avec des travaux qui pour la plupart cherchent explicitement à intégrer une partie de l'édifice conceptuel et théorique de P. Bourdieu (Centner, 2008; Marcus, 2008, 2010, 2018; Monterescu, 2009; Rérat, Lees, 2011; Mace, 2017; Gallemore *et al.*, 2019; Huang *et al.*, 2018; Mosselson, 2020) ou, plus ponctuellement, travailler sur la place de l'espace dans cet édifice (Fogle, 2011; Mace, 2017) – ce qui ne signifie pas que toutes celles et ceux qui partagent cette démarche mobilisent la notion de capital spatial, loin de là¹⁵.

Ryan Centner (2008) est sans doute le premier à le faire. Présentant cette notion comme une initiative personnelle « *what I call* » (« ce que j'appelle »), ne faisant d'ailleurs aucunement référence aux géographes français ni à aucun autre éventuel usager francophone ou anglophone, il annonce partir de *La Production de l'espace* (Lefebvre, 2000), avec sa typologie des espaces conçu, vécu et perçu, et de P. Bourdieu, qu'il discute en mobilisant essentiellement les traductions anglaises de *La Distinction* (Bourdieu, 1979a) et de *Réponses* (Bourdieu, Wacquant, 1992) ainsi que l'article « *Forms of capital* » (Bourdieu, 1986). Après avoir rappelé quelles sont les espèces fondamentales de capital et certains critères indispensables pour pouvoir se servir du lexique (sans le déconnecter des concepts d'habitus et de champ, ce que font semble-t-il bien souvent les recherches anglophones), il affirme que si P. Bourdieu propose des analyses généralement déterritorialisées, il n'y a pas de raison pour que certains champs n'aient pas l'espace matériel pour enjeu. C'est donc l'existence de ce type d'enjeu qui semble justifier, pour R. Centner, le fait de parler de capital spatial, mais il n'en fait pas une nouvelle espèce pour autant. La notion est ainsi définie comme une forme (et donc une sous-espèce ?) de capital symbolique :

« *Many fields exist in the city where stakes indeed revolve around material space – for example, the everyday use of public parks, streets, and sidewalks, to name a few. In these instances, we can imagine how the struggle over spatial domination could be connected to the use of economic, cultural, or social capital, or all three. In a field where space is contested, symbolic capital would thus be intimately connected to spatial power. Spatial capital, then, is a form of symbolic capital in a field where material space is at stake.* »¹⁶ (Centner, 2008, p. 197, souligné par l'auteur)

Mais cette argumentation semble contredite par la définition explicitement donnée du capital spatial qui ne renvoie plus à du symbolique mais aux capacités de prendre place, donc de s'appropriier l'espace, ce qui devrait intégrer tous les types de capitaux :

« *Spatial capital is therefore the ability to commodify space, the power to take—and make—place in the most literal sense. Of course, it is an unequally distributed, widely coveted kind of social power* »¹⁷ (Centner, 2008, p. 197)

R. Centner est certes repris par d'autres chercheurs, mais sans que le contenu proposé en soit stabilisé pour autant, à l'image d'Aidan Mosselson qui élargit fortement sa définition :

« *I therefore use spatial capital, following Centner (2008), as the ability to take and make place, but also as the ability to successfully navigate, inhabit and engage with space.* »¹⁸ (Mosselson, 2020, p. 279)

En outre, alors même que certains des travaux suivants portent sur des objets proches, ils ne citent pas toujours cet article de R. Centner ou d'autres prédécesseurs, présentent bien souvent cette notion comme de leur cru et proposent de nouvelles définitions ou de nouveaux contenus pas toujours très clairement identifiés. C'est le cas de Lars Marcus (2008, 2010, 2018) qui parle de capital spatial à propos des effets

produits par la forme urbaine, et notamment le couple accessibilité/diversité, ou de Caleb Gallemore *et al.* (2019) qui cherchent quant à eux à mesurer les caractéristiques des contextes locaux augmentant les chances de réussir une campagne de «*crowdfunding*». Certains, comme Patrick Rérat et Loreta Lees (2011) puis Xing Huang, Yongchun Yang et Yuting Liu (2018), ne citent pas R. Centner mais s'inscrivent explicitement dans une autre filiation : celle de Vincent Kaufmann et ses collègues sur la «*motilité*» (Kaufmann *et al.*, 2004 ; Flamm, Kaufmann, 2006), terme qui conceptualise les capacités de déplacement considérées comme une nouvelle espèce de capital – mais que V. Kaufmann ne semble pas qualifier de «*spatial*» cela dit.

Dans un livre se donnant pour objectif de montrer la place de l'espace dans la théorie de P. Bourdieu, le philosophe Nikolaus Fogle utilise lui aussi l'expression «*capital spatial*». La définition qu'il en propose est présentée comme de son propre cru (même si l'article de R. Centner apparaît dans la bibliographie), là encore sans référence aux travaux des géographes français, en toute probabilité par ignorance¹⁹. Il s'agit de désigner «*toute espèce de capital objectivé dans l'espace physique qui est en principe échangeable contre d'autres espèces et qui constitue une ressource rare dans une société*» (Fogle, 2011, p. 99)²⁰. Étonnamment, N. Fogle ne voit pas de contradiction entre le fait de vouloir désigner ainsi une nouvelle espèce de capital (en tant qu'elle est «*échangeable contre d'autres*») et celui de la définir comme pouvant qualifier toute espèce déjà existante de capital (en tant qu'elle est «*objectivée*»). Ne serait-ce pas un indice que quelque chose ne va pas dans cette conceptualisation ? P. Bourdieu avait déjà eu l'occasion de souligner la possibilité pour une espèce de capital existante d'être objectivée ou matérialisée : dans son article sur le capital culturel (1979b)²¹, il évoque son existence possible sous trois «*états*» différents – intériorisé, institutionnalisé et objectivé – sans transmuter ce dernier en un nouveau capital séparé. Mieux vaut ne pas confondre «*état*» et «*espèce*» de capital. Autre indice que quelque chose ne va pas dans cette conceptualisation : de même que l'expression n'est en fait que très peu utilisée par J. Lévy et les chercheurs les plus proches de lui, elle ne sera pas reprise et utilisée par N. Fogle dans les chapitres empiriques de son propre ouvrage...

De la polysémie du signifié au problème du signifiant : pour une approche dimensionnelle conséquente

Bref, comme le souligne A. Mace, «*spatial capital, as a derivation of Bourdieu's theory, has been given multiple meanings and could be overlaid with many more*²²» (2017, p. 120). Admettons qu'il est bien difficile de discuter d'un seul bloc d'une notion aussi polysémique et fuyante dès ses premiers pas et de plus en plus au fur et à mesure des réappropriations ou réinventions parallèles, en même temps que de propositions aussi diverses voire non compatibles car contradictoires entre elles, y compris chez un petit groupe de géographes ayant pourtant contribué au même *Dictionnaire* voire collaboré scientifiquement, ou chez les spécialistes d'un même domaine de recherche comme la gentrification. Dans certains des usages qui en ressortent, c'est semble-t-il la localisation, ou plus précisément la proximité au centre ou à tel autre lieu intéressant, qui semble justifier de parler de capital étant donné qu'elle confère dès lors une sorte d'avantage. Dans d'autres cas, et on pourrait presque dire *inversement*, c'est la «*mobilité*», les «*compétences*» de mobilité ou la «*motilité*» comprise comme la capacité à se déplacer, qui se voient considérées comme un avantage dans diverses compétitions

17. En français, «*Le capital spatial est donc la capacité de marchandiser l'espace, le pouvoir de prendre place, au sens le plus littéral, et de produire un espace. Bien sûr, c'est un type de pouvoir social inégalement réparti et très convoité*».

18. En français, «*J'utilise donc capital spatial, en suivant Centner (2008), comme la capacité de prendre place et de produire l'espace, mais aussi comme la capacité de se mouvoir, d'habiter et de s'engager avec succès dans l'espace*».

19. Sur plus de deux cents références bibliographiques, on n'en trouve guère qu'une ou deux en français. Au moins y a-t-il un article de P. Bourdieu, objet même de la recherche - mais cela signifie que la quasi-totalité de ses textes non traduits sont restés hors discussion ! Ce qui n'est pas sans avoir des effets fâcheux (Ripoll, 2012).

20. «*This term, of my own coinage, refers to any form of capital objectified in physical space that is in principle exchangeable for other forms, and which constitutes a scarce resource within society. Sundin employs a similar term, 'spatial symbolic capital', which may imply a narrower signification.*» [«*Ce terme, de mon propre cru, fait référence à toute espèce de capital objectivée dans l'espace physique qui est en principe échangeable contre d'autres espèces, et qui constitue une ressource rare au sein de la société. Sundin emploie un terme similaire, capital symbolique spatial, qui peut impliquer une signification plus étroite.*»]

20 (suite). Cf. Mats Sundi, « Bra läge men dåligt rykte: En jämförande historisk studie av tre stadsdelar i Borås, Eskilstuna och Gävle » [« Bon emplacement mais mauvaise réputation : étude historique comparative de trois sections à Borås, Eskilstuna et Gävle »] PhD dissertation, Upsalla University, 2008.

21. Article absent de la bibliographie mais son contenu est repris dans sa synthèse sur les capitaux publiée en anglais (Bourdieu, 1986).

22. En français, « Le terme de capital spatial, dérivé de la théorie de Bourdieu, a reçu de multiples significations et pourrait être investi de bien plus encore. »

23. Cf. Ripoll, Veschambre, 2005 – texte issu d'un colloque tenu à Poitiers en 2002.

24. Il n'est pas possible de développer et donc d'argumenter plus avant dans ce court article. Je me permets donc de renvoyer à un récent mémoire d'habilitation à diriger des recherches (Ripoll, 2018) qui présente l'état provisoire d'une vingtaine d'années de réflexion sur ces sujets, et donnera sans doute lieu à plusieurs autres publications.

25. Il s'agit sans doute d'un renvoi à la notice « capital spatial » car il n'y a pas de notice « capital » dans le dictionnaire.

26. Il y a une erreur sur la date de publication qui est en fait 2007 car il s'agit de l'article discuté plus haut.

sociales. Un troisième ensemble s'attache plutôt aux caractéristiques du contexte d'action, à quelque chose comme le rayon d'action, les espaces ou échelles de valorisation et d'efficacité des capitaux. Il sera donc possible de travailler dans de futures publications sur ces trois grands ensembles de contenus, très hétérogènes et donc non seulement séparables mais à clairement distinguer, travaillés dans diverses disciplines qui ont pu leur associer différentes expressions, parmi lesquelles on rencontre parfois celle de « capital spatial ».

De plus, un autre problème existe, non évoqué par A. Mace (2017) malgré sa critique de la notion : quel que soit le signifié choisi (le contenu conféré à l'expression), quelle que soit donc la réponse à la question de savoir si ce qui est désigné peut être considéré comme une forme de capital ou pas, c'est le signifiant « capital spatial » qui doit sans doute être évité si l'on considère que la géographie doit adopter une approche *dimensionnelle* de l'espace qui soit conséquente, c'est-à-dire qui refuse le *dualisme* qui fait de l'espace et de la société (du social et du spatial) deux réalités séparées (Veschambre, 1999, 2006 ; Ripoll, 2005, 2018). Vincent Veschambre a initié une telle critique et il me semble que son argument, publié pour la première fois de façon claire et explicite dans les actes du colloque de géographie sociale de Rennes de 2004 (Veschambre, 2006) mais formulé plusieurs années auparavant²³, est tout à fait convaincant : si l'espace est une dimension de toute réalité sociale et non un autre type de réalité séparé, alors il n'est pas cohérent de construire dans le même temps, comme le font J. Lévy ou M. Lussault, des catégories lexicales qui, par le jeu des adjectifs, laissent entendre que le « spatial » pourrait constituer un sous-ensemble de faits existant séparément, à côté et sur le même plan que l'économique, le politique, etc. – termes qui ne qualifient pas des « dimensions » au sens où nous l'entendons mais des types de rapports sociaux ou des manières de spécifier certains d'entre eux. Ajouter et donc distinguer une espèce de capital, présentée comme nouvelle, qui serait par définition « proprement spatiale », laisse entendre que l'espace est à la fois isolable mais aussi, réciproquement, totalement absent des autres espèces de capitaux (économique, culturel, symbolique...) – ce qui est un non-sens quand on prône une approche dimensionnelle de l'espace, et difficilement tenable jusqu'au bout quand on y réfléchit sérieusement²⁴.

Dans sa notice sur P. Bourdieu, publiée dans la deuxième édition du *Dictionnaire*, L. Cailly poursuit ce débat en défendant une voie qui se veut « médiane » entre notre position et celle de J. Lévy :

« Certains, fidèles à Bourdieu, réfutent l'existence d'un capital spatial au motif que celui-ci ne présenterait pas de logiques propres d'accumulation et serait entièrement dépendant des autres capitaux sociaux (Ripoll, Veschambre, 2005). D'autres, à l'instar de Jacques Lévy, défendent l'existence d'un capital spatial non réductible aux autres capitaux sociaux et participant pleinement aux marges de manœuvre et aux possibles mobilités des acteurs dans l'espace social (capital²⁵). Une voie médiane consiste à considérer que le capital spatial existe en propre mais entretient avec les autres capitaux sociaux des liens systémiques et potentiellement hiérarchiques (Cailly, 2006)²⁶ » (Cailly, 2013, p. 139).

Contrairement à ce mode de présentation du débat, il me semble que la position de L. Cailly n'est pas médiane mais bien équivalente car tout aussi dualiste que celle de J. Lévy, même si elle s'en écarte à d'autres points de vue (articulation avec les autres espèces de capitaux proposés par P. Bourdieu, par exemple) : je ne vois pas bien comment l'on pourrait dire qu'un capital spatial existe « en propre » sans autonomiser

le « spatial » des autres types de capitaux, même si l'on insiste ensuite pour mettre ces objets en relation systémique les uns avec les autres : cette idée même de mise en relation conforte l'existence d'entités séparées. Il n'est pas jusqu'à la présentation de notre position qui ne montre une incompréhension de notre manière de comprendre la démarche dimensionnelle et une persistance du schème dualiste : nous ne considérons pas que le capital spatial « serait entièrement dépendant des autres capitaux sociaux » car une dépendance est elle aussi une relation entre différentes entités qui existent séparément les unes des autres. Il ne serait d'ailleurs pas cohérent d'affirmer la non-existence d'un capital pour ensuite le placer sous la dépendance, même entière, des autres. Non : si l'on affirme qu'il n'existe pas, on doit tenir cet énoncé jusqu'au bout. Mais l'énoncé réciproque, oublié par L. Cailly dans sa discussion, est tout aussi important : on peut affirmer que le « capital spatial » n'existe pas et, du même mouvement, que toute espèce de capital quelle qu'elle soit, de même que tout fait social, a une dimension spatiale. Loin de faire disparaître le spatial, et la géographie avec elle – ce qui semble la crainte d'un certain nombre de collègues –, l'approche en termes de dimension spatiale des capitaux exige que cette dernière soit intégrée dans l'ensemble de cette conceptualisation pour une meilleure compréhension des processus à l'œuvre. Ce qui, point intéressant à noter, n'est pas tout à fait « fidèle » à la manière qu'avait P. Bourdieu de présenter ces concepts.

Dans un article très récent, J. Lévy (2020) s'en prend vertement à nos positions en nous présentant, V. Veschambre, J. Rivière et moi-même, entre autres choses, comme parties prenantes d'une « mouvance antispatiale ». Il montre ce faisant que lui non plus semble ne pas les comprendre et tomber dans une contradiction. Il n'est pas possible de répondre ici à l'ensemble des attaques qu'il nous adresse, sans aucune citation ni même référence bibliographique à nos travaux, ce qui ne permet pas d'entrer dans une discussion scientifique rigoureuse et étayée (alors même que son texte est signalé par un logo comme ayant fait l'objet « d'une double évaluation scientifique externe à la revue »). Résumons donc simplement deux points. Sur le syntagme, l'emploi de l'adjectif « antispatiale » est contestable à au moins deux titres. D'une part, il n'est pas défini et sa construction même laisse entendre que notre position est un refus de reconnaître l'importance de l'espace, voire un refus de l'espace lui-même ! Quoi de plus paradoxal et disqualifiant pour des géographes de profession ? Être contre l'espace, n'est-ce pas finalement être contre la géographie²⁷ ? D'autre part, il aurait été plus juste (dans tous les sens du terme) de qualifier notre position d'« anti-dualiste ». Mais J. Lévy n'utilise pas ce terme, et surtout, ne présente jamais notre conception de l'espace comme telle. Par exemple, il affirme au contraire :

« Chez les « géographes sociaux » de la mouvance antispatiale, l'idée centrale est que l'espace n'est que la projection de réalités non spatiales, telles que les « classes sociales », et qu'il convient de rejeter comme « spatialiste » toute idée contraire, notamment celles qui confèrent une même portée explicative aux logiques spatiales et non spatiales. » (Lévy, 2020)

Toute personne qui a lu nos travaux pourra constater qu'il nous attribue des positions que nous n'avons jamais formulées. Quand il critique la conception de l'espace comme surface de « projection » du social, il rejoue des débats qu'il a maintes fois lancés depuis les années 1980 avec le groupe d'*EspacesTemps* (Élissalde et le groupe géographie EspacesTemps, 1984) – à la suite de bien d'autres, comme Edward Soja contre les « marxistes orthodoxes » (Soja, 1980). Mais contrairement à ce qu'il semble

27. C'est justement ce que Maurice Le Lannou avait reproché à J. Lévy et ses collègues d'*EspaceTemps* suite à la parution du premier numéro (article publié dans *Le Monde* des 8-9 février 1976, partiellement reproduit dans Pinchemel *et al.*, 1984, p. 315-317).

penser, les promoteurs de la «géographie sociale» eux-mêmes, s'appuyant sur Henri Lefebvre (2000) ou Raymond Ledrut (1976), ne réduisaient pas l'espace à cette idée (Frémont *et al.*, 1984, p. 102). Quant à moi, je la critique depuis ma thèse (Ripoll, 2005), tout comme je critique, à la suite de V. Veschambre (1999), les expressions binaires utilisées par les promoteurs de la géographie sociale qui nous ont formés, car elles reconduisent selon nous le dualisme que nous cherchons à éviter: «rapports espaces-sociétés», «dialectique du social et du spatial», etc. L'usage du couple «logiques spatiales»-logiques «non spatiales» suffit à montrer l'existence de ce schème dualiste dans les conceptions de J. Lévy, et cela, même s'il utilise par ailleurs l'expression «dimension» à propos de l'espace. Il est d'ailleurs difficile de ne pas y voir une forte contradiction. Comment concevoir en effet une dimension comme «mode d'existence des sociétés» et en faire une entité isolable et active? C'est à l'inverse une conception dimensionnelle *conséquente* que nous défendons, qui considère l'espace comme une dimension de *toute* logique ou facteur explicatif, de *toute* pratique et représentation, en fait de *tout* phénomène social, qu'il soit matériel, institutionnel ou idéal, *a fortiori* de toute espèce de capital.

Références

- AKHANNI-HONVO A., LÉON A. (1998). «La croissance endogène régionalisée. Afrique sub-saharienne, Asie de l'Est et Pacifique». *Tiers-Monde*, vol. 39, n° 155, p. 597-622.
- BARTHON C., MONFROY B. (2011). «Choix du collège et capital spatial. Étude empirique appliquée aux collégiens lillois». *Espace populations sociétés*, n° 2, p. 321-335.
- BAUMONT C. (1997). «Croissance endogène des régions et espace». In LACOUR C., CÉLIMÈNE F. (dir.), *L'Intégration régionale des espaces*. Paris: Economica, coll. «Bibliothèque de science régionale», p. 33-61.
- BOURDIEU P. (1979a). *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Paris: Les Éditions de Minuit, coll. «Le Sens commun», 670 p.
- BOURDIEU P. (1979b). «Les trois états du capital culturel». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30: «L'institution scolaire», p. 3-6.
- BOURDIEU P. (1986). «The forms of capital». In RICHARDSON J.S. (dir.), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*. New York: Greenwood Press, p. 241-258.
- BOURDIEU P. (1993). «Effets de lieu». In BOURDIEU P. (dir.), ACCARDO A., BALAZG G., BEAUD S., *La Misère du monde*. Paris: Éditions du Seuil, coll. «Libre examen», p. 159-167.
- BOURDIEU P. (2000). *Les Structures sociales de l'économie*. Paris: Éditions du Seuil, coll. «Liber», 290 p.
- BOURDIEU P., WACQUANT L.J.D. (1992). *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*. Paris: Seuil, coll. «Libre examen», 268 p.
- BRIDGE G. (2001). «Bourdieu rational action and the time-space strategy of gentrification». *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 26, n° 2, p. 205-216.
- BRIDGE G. (2011). «Pierre Bourdieu». In HUBBARD P., KITCHIN R. (dir.), *Key Thinkers on Space and Place*. Londres: Sage Publishing, p. 76-81.
- BUTLER T. (2007). «For gentrification?». *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 39, n° 1, p. 162-181.
- BUTLER T., ROBSON G. (2001). «Social capital, gentrification and neighbourhood change in London: A comparison of three South London neighbourhoods». *Urban Studies*, vol. 38, n° 12, p. 2145-2162.

- CAILLY L. (2003). « Champ » et « Habitus ». In LÉVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, p. 148-149 et p. 442-443.
- CAILLY L. (2004). *Pratiques spatiales, identités sociales et processus d'individualisation. Étude sur la constitution des identités spatiales individuelles au sein des classes moyennes salariées du secteur public hospitalier dans une ville intermédiaire: l'exemple de Tours*. Tours : université François Rabelais, thèse de doctorat en géographie, 460 p.
<http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00397901/en/>
- CAILLY L. (2007). « Capital spatial, stratégies résidentielles et processus d'individualisation ». *Annales de géographie*, n° 654-2, p. 169-187.
- CAILLY L. (2013). « Pierre Bourdieu ». In LÉVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, p. 137-139.
- CENTNER R. (2008). « Places of privileged consumption practices: Spatial capital, the dot-com habitus, and San Francisco's internet boom ». *City & Community*, vol. 7, n° 3, p. 193-223.
- ÉLISSALDE B., LE GROUPE GÉOGRAPHIE D'ESPACESTEMPS (1984). « L'espace social: un devoir d'Espaces Temps ». *EspacesTemps*, n° 26-27-28, p. 5-7.
- FLAMM M., KAUFMANN V. (2006). « Operationalising the concept of motility: A qualitative study ». *Mobilities*, vol. 1, n° 2, p. 167-189.
- FOGLE N. (2011). *The Spatial Logic of Social Struggle. A Bourdieuan Topology*. Plymouth : Lexington Books, 196 p.
- FRÉMONT A., CHEVALIER J., HÉRIN R., RENARD J. (1984). *Géographie sociale*. Paris : Masson, 388 p.
- GALLEMORE C., NIELSEN K.R., JESPERSEN K. (2019). « The uneven geography of crowdfunding success: Spatial capital on Indiegogo ». *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 51, n° 6, p. 1389-1406.
- HILLIER J., ROOKSBY E. (dir.) (2005). *Habitus: A Sense of Place*. Aldershot : Ashgate, 428 p.
- HUANG X., YANG Y., LIU Y. (2018). « Spatial capital or cultural capital? The residential choice of gentrifiers in Xuanwumen, Beijing ». *Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 33, p. 319-337.
- KAUFMANN V., BERGMAN M.M., JOYE D. (2004). « Motility: Mobility as capital ». *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 28, n° 4, p. 745-756.
- LEDROUT R. (1976). *L'Espace en question, ou le nouveau monde urbain*. Paris : Éditions Anthropos, 362 p.
- LEFEBVRE H. (2000, 1^{re} éd. en 1974). *La Production de l'espace*. Paris : Éditions Anthropos, coll. « Ethno-sociologie », 486 p.
- LÉVY J. (1989). « Habitat et espace politique ». *Espaces et Sociétés*, n° 53, p. 9-32.
- LÉVY J. (1993a). « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? ». *EspacesTemps*. Les Cahiers, n° 51-52 : « Les apories du territoires. Espaces, couper/coller », p. 102-142.
- LÉVY J. (1993b). « Espace intime, espace légitime ? Paris, l'urbain, l'urbanité ». *Politix*, vol. 6, n° 21, p. 52-64.
- LÉVY J. (1994). *L'Espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*. Paris : Presses de la Fondation nationale de science politique, 442 p.
- LÉVY J. (2003). « Capital spatial ». In LÉVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, p. 124-126.
- LÉVY J. (2020). « Ce dont on peut parler, il faut le dire ». *EspacesTemps.net*, 21 p.
<https://www.espacestemp.net/articles/ce-dont-on-peut-parler-il-faut-le-dire/?output=pdf>
- LÉVY J., LUSSAULT M. (dir.) (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 1034 p.
- LUSSAULT M. (2007). *L'Homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*. Paris : Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées », 364 p.

- MACE A. (2017). « Spatial capital as a tool for planning practice ». *Planning Theory*, vol. 16, n° 2, p. 119-132.
- MARCUS L. (2008). « Spatial capital and how to measure it: An outline of an analytical theory of the social performativity of urban form ». *Proceedings of the 6th International Space Syntax Symposium*, Istanbul, 12-15 June 2007, 12 p.
<http://www.spacesyntaxistanbul.itu.edu.tr/papers/longpapers/005%20-%20Marcus.pdf>
- MARCUS L. (2010). « Spatial capital. A proposal for an extension of space syntax into a more general urban morphology ». *The Journal of Space Syntax*, vol. 1, n° 1, p. 30-40.
- MARCUS L. (2018). « The theoretical underpinnings of a theory of spatial capital ». In HEITOR T., SERRA M., PINELO SILVA J., BACHAREL M., CANNAS DA SILVA L. (eds), *Proceedings of the 11th Space Syntax Symposium*, Lisbon, 3-7 July 2017. Lisbonne : Instituto Superior Técnico, p. 168.1-168.11.
<http://www.11ssslisbon.pt/docs/book-proceedings-29032018.pdf>
- MAROM N. (2014). « Relating a city's history and geography with Bourdieu: One hundred years of spatial distinction in Tel Aviv ». *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 38, n° 4, p. 1344-1362.
- MONTERESCU D. (2009). « To buy or not to be: Trespassing the gated community ». *Public Culture*, vol. 21, n° 2, p. 403-430.
- MOSSELSO A. (2020). « Habitus, spatial capital and making place: Housing developers and the spatial praxis of Johannesburg's inner-city regeneration ». *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 52, n° 2, p. 277-296.
- NEVEU É. (2013). « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? À propos de Catherine Hakim, Erotic Capital, et de quelques marcottages intempestifs de la notion de capital ». *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 2, p. 337-358.
- PAINTER J. (2000). « Pierre Bourdieu ». In CRANG M., THRIFT N. (dir.), *Thinking Space*. Londres : Routledge, p. 239-259.
- PINCHEMEL P., ROBIC M.-C., TISSIER J.-L. (1984). *Deux siècles de géographie française*. Paris : CTHS, coll. « Mémoires de la section de géographie », 380 p.
- PINÇON-CHARLOT M., PINCON M. (2018). « Social power and power over space: How the bourgeoisie reproduces itself in the city ». *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 42, n° 1, p. 115-125.
- RÉRAT P., LEES L. (2011). « Spatial capital, gentrification and mobility: Evidence from Swiss core cities ». *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 36, n° 1, p. 126-142.
- RIPOLL F. (2005). *La Dimension spatiale des mouvements sociaux. Essais sur la géographie et l'action collective dans la France contemporaine à partir des mouvements de « chômeurs » et « altermondialistes »*. Caen : université de Caen Basse-Normandie, thèse de doctorat en géographie, 742 p.
- RIPOLL F. (2012). « Attention, un espace peut en cacher un autre. À propos de Nikolaus Fogle, *The spatial logic of social struggle*. A bourdieusian topology ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 195-5, p. 112-121.
- RIPOLL F. (2018). *Sur la dimension spatiale des rapports sociaux : inégalités, dominations, mobilisations*. Vol. 3 : (Pro)positions pour une « socio-géographie critique et réflexive ». Paris : université Paris Est, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, 700 p.
- RIPOLL F., VESCHAMBRE V. (2005). « Sur la dimension spatiale des inégalités : contribution aux débats sur la "mobilité" et le "capital spatial" ». In ARLAUD S., JEAN Y., ROYOUX D. (dir.), *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Espace et Territoires », p. 467-483.

- RIPOLL F., VESCHAMBRE V. (2006). « L'appropriation de l'espace : une problématique centrale pour la géographie sociale ». In SÉCHET R., VESCHAMBRE V. (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Géographie sociale », p. 295-304.
- RIPOLL F., VESCHAMBRE V. (2014). « Appropriation (de l'espace) ». *Hypergeo*.
<https://www.hypergeo.eu/spip.php?article602>
- SAVAGE M., HANQUINET L., CUNNINGHAM N., HJELLBREKKE J. (2018). « Emerging cultural capital in the metropolis: profiling London and Brussels ». *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 42, n° 1, p. 138-149.
- SOJA E.W. (1980). « The socio-spatial dialectic ». *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 70, n° 2, p. 207-225.
- STOCK M. (2004). « L'habiter comme pratique des lieux géographiques ». *EspacesTemps.net*.
<https://www.espacestemp.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>
- STOCK M. (2005). « Les sociétés à individus mobiles : vers un nouveau mode d'habiter? ». *Espaces-Temps.net*. <https://www.espacestemp.net/articles/societes-individus-mobiles/>
- STOCK M. (2006). « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles ». *EspacesTemps.net*. <https://www.espacestemp.net/articles/hypothese-habiter-polytopique/>
- TISSOT S. (2018). « Categorizing neighborhoods: The invention of 'sensitive areas' in France and 'heritage districts' in the United States ». *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 42, n° 1, p. 150-158.
- VESCHAMBRE V. (1999). « Dimension, un mot parmi d'autres pour dépasser la dialectique socio-spatiale ». *ESO. Travaux et documents de l'UMR 6590*, n° 10, p. 83-87.
- VESCHAMBRE V. (2006). « Penser l'espace comme dimension de la société. Pour une géographie sociale de plain-pied avec les sciences sociales ». In SÉCHET R., VESCHAMBRE V. (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Géographie sociale », p. 211-227.
- WACQUANT L. (2018). « Bourdieu comes to town: Pertinence, principles, applications ». *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 42, n° 1, p. 90-105.